



MAIRIE D E BEURE

45 rue de Besançon

25720 BEURE

Téléphone : 0 381 526 130 Fax: 0 381 515 553

courriel : beure.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 avril à 18H30mn

Se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de BEURE, en séance ordinaire, sous la présidence de Philippe CHANEY, Maire.

Présents :

Philippe CHANEY – Michel PIDANCET – Chantal JARROT – Agnès FANDELET – Valérie DONAT – Frédéric PROST – Stéphanie KHOURI – Martine DECOMBE – Pascal HUMBLOT – Nicolas HAMEL – Anne-Cécile HUGUENIN – Bernard PELLETIER.

Procurations : : M. David DA SILVA donne procuration à M. Philippe CHANEY - M. Cédric CLERVAUX donne procuration à M. Michel PIDANCET

Absent(s) : Mme Charline STEHLY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par suite d'une convocation en date du 31 mars 2021, les membres composant le Conseil Municipal de BEURE se sont réunis en mairie le mardi 06 avril 2021 à 18H30, sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Mme Chantal JARROT.

M. le Maire demande si, le compte rendu de la dernière séance fait l'objet de remarques particulières : ce dernier étant approuvé, la séance peut commencer.

ORDRE DU JOUR

Taux d'Imposition 2021 – Foncier bâti et non bâti – Dél n°12/ 2021

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY – Maire, et sur proposition de la Commission des Finances de fixer pour 2021 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 30.21 % (taux communal 12.13 + taux départemental 18.08).
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 29.80 % (même taux qu'en 2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ ACCEPTE la proposition de la Commission des Finances et ADOPTE les taux des taxes précitées ci-dessus.

Convention relative à l'attribution d'un fond de concours de la commune de Beure à Grand Besançon Métropole – Dél n°13/ 2021

Monsieur Michel PIDANCET ,Adjoint, expose que dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

- à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

Pour le programme 2019, il a été réalisé l'opération d'aménagement de la traversée de Beure réalisée dans le cadre d'opérations de voirie engagées fin 2018 par la commune et réalisés par GBM en 2019.

Une délibération d'accord du Conseil Municipal a déjà été prise le 11 décembre 2018 concernant l'opération d'aménagement de la traversée de Beure

Les opérations sont maintenant terminées et soldées, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de chaque opération citée ci-dessus, fonds de concours dont le montant arrêté à ce jour à **202 370 ,73 € HT**. Le conseil municipal autorise la/le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Relais assistantes maternelles /Modalités pour une éventuelle embauche – Dél n°14 /2021

Après avoir entendu les explications de Mme Chantal JARROT, Adjointe, précisant que le Relais Assistante Maternelle demande à ce que les communes se prononcent pour une éventuelle embauche, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement pour une éventuelle embauche à, 0.5 ETP soit 800 heures annualisées.

Attribution de compensation en investissement – Dél n°15 /2021

Mme Agnès FANDELET – Adjointe aux Finances précise les éléments suivants :

Le transfert des compétences eau et assainissement au 01/01/2018 et voirie au 01/01/2019 à Grand Besançon Métropole, conduit au versement par la commune de Beure d'une subvention d'équipement en investissement de 48 700.00€

Cela se traduit en investissement dépense à l'article 2046.

Cette subvention est amortissable.

Je vous propose un amortissement sur 1 an.

Les écritures d'ordre entre section portées au budget M14 sont alors

Dépense de Fonctionnement à l'article 6811/042
Recette d'Investissement à l'article 28046/040

Enfin le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 autorise les Collectivités à procéder annuellement à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées en passant les écritures suivantes :

Les écritures d'ordre entre section au budget M14 sont alors

Recette de Fonctionnement à l'article 7768/042 opération d'ordre
Dépense d'Investissement à l'article 198/040 opération d'ordre

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DÉCIDE la mise en place de l'attribution de compensation selon les modalités précitées et l'ouverture des crédits nécessaires au Budget Communal Primitif 2021.

Vote des Budgets primitifs 2021 M14 Logements CCAS – Dél n°16 /2021

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe en charge des finances et sur proposition de ladite commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

- APPROUVE l'élaboration des Budgets Primitifs 2021 en M14, LOGEMENTS et CCAS établis de la façon suivante :

M14 – Fonctionnement

Dépenses réelles	728 312.67 €
Virement à la section d'investissement	227 000.00 €
Opération d'ordre	50 400.00 €
Dépenses cumulées	1 005 712.67 €

Recettes réelles de fonctionnement	809 891.00 €
R002 résultat reporté 2020	331 963.32 €
Opération d'ordre	48 700.00 €
Recettes cumulées	1 190 554.32 €

M14 – Investissement

Dépenses réelles	312 700.00 €
Opération d'ordre	78 700.00 €
Restes à réaliser 2020	474 000.00 €
Dépenses cumulées	865 400.00 €

Recettes réelles	388 320.11 €
R001 résultat reporté 2020	167 679.89 €
Virement de la section de fonctionnement	227 000.00 €
Opération d'ordre	80 400.00 €
Restes à réaliser 2020	2 000.00 €
Recettes cumulées	865 400.00 €

LOGEMENTS – Fonctionnement

Dépenses réelles	17 220.00 €
Virement à la section d'investissement	35 315.00 €
Dépenses totales	52 535 00 €

Recettes réelles de fonctionnement	64 500.00 €
R002 résultat reporté 2020	27 429.74 €
Recettes totales	91 929.74 €

LOGEMENTS – Investissement

Dépenses réelles	36 815.00 €
Restes à réaliser 2020	1 500.00 €
D001 solde d'investissement	34 124.08 €
Dépenses cumulées	72 439.08 €

Recettes réelles	35 624.08 €
Reste à réaliser 2020	1 500.00 €
Virement de la section de fonctionnement	35 315.00 €
Recettes cumulées	72 439.08 €

CCAS – Fonctionnement

Dépenses réelles	12 550.00 €
Dépenses totales	12 550.00 €

Recettes totales	7 077.67 €
R002 reporté 2020	5 472.33 €
Recettes cumulées	12 550.00 €

Subventions 2021 aux associations – Dél n°17 /2021

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe en charge des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DÉCIDE d'attribuer aux Associations désignées ci-dessous les subventions suivantes avec une augmentation de 3% par rapport à 2020.

Il est précisé qu'en qualité de Président du Comité des Fêtes M. Cédric CLERVAUX ne prend pas part au vote.

-Anciens Combattants	366 €
-AS BEURE	1283 €
-Comité des Fêtes	1705 €
-Doubs Libération US44	342 €
-Les Castors Juniors	240 €
-Les Copains d'Abord	798 €
-Ligue Contre le Cancer	150 €
-Lyre Viticole	815 €
-Musée Lucien ROY	1 053 €
-Pétanque Club	275 €
-Prévention Routière	125 €
-Twirling	1 283 €

Soit : **8435.00 €** - montant imputé à l'article 6574.

QUESTIONS DIVERSES

Michel PIDANCET

Avancement travaux maison OUDET

- Il précise que les travaux avancent bien
- Les travaux seront normalement terminés fin août 2021 pour les 3 appartements mais il déplore un risque de retard pour l'appartement annexe.
- Pour le mur derrière l'étang M. PIDANCET précise que la commune est en possession de devis et que des rendez-vous ont été fixés.

Anne Cécile HUGUENIN

Pour le départ en retraite de L'ATSEM, M. le Maire indique qu'officiellement, celle-ci n'a pas encore donné de date précise.

Il indique qu'il lancera en temps utile 1 recrutement sur le site du centre de gestion

L'ordre du jour étant épuisé **la séance est levée à 20H35.**

Le Maire
Philippe CHANEY

